



MESURES D'HYGIENE MISES EN ŒUVRE POUR L'ACCUEIL DES ENFANTS EN COLLECTIVITE AU REGARD DES MESURES GOUVERNEMENTALES EN VIGUEUR

MESURES CONCERNANT LES PARENTS

- Maintien du lavage des mains au gel hydroalcoolique avant d'entrée
- Les parents peuvent rentrer dans la crèche en respectant la distanciation
- Le parent porte un masque pour rentrer dans la crèche
- L'utilisation de l'écran tactile est possible après désinfection des mains au gel hydroalcoolique

MESURES CONCERNANT LES ENFANTS

- Accueil de l'enfant par une professionnelle qui reçoit les transmissions et prend en charge l'enfant
- Prise de température de l'enfant à l'arrivée, en présence du parent. Si T° sup à 38°C, le parent reprend son enfant et prévoit une consultation médicale
Si l'enfant présente de la fièvre ou un symptôme évoquant le covid, le parent doit consulter le médecin (l'attestation de retour en collectivité n'est plus exigée) Le parent fourni une attestation sur l'honneur
- Lavage des mains de l'enfant à l'arrivée et de façon très régulière toute la journée
- Port de gants pour les changes des enfants (en cas de selle)

MESURES CONCERNANT LES PROFESSIONNELLES

- Le professionnel doit s'assurer qu'il ne présente pas de symptôme évoquant le covid pour venir travailler
- Lavage des mains à l'arrivée, toutes les heures, et entre chaque soin à l'enfant
- Port du masque obligatoire en présence des enfants et des adultes
- MAINTENIR LA DISTANCIATION ET LES MESURES BARRIERES ENTRE ADULTES

ENTRETIEN DES LOCAUX ET DU MATERIEL

- L'entretien des locaux reprend son rythme quotidien en maintenant une vigilance particulière à la désinfection des surfaces largement utilisées, poignées, interrupteurs
- Désinfection des surfaces, des poignées de portes, en milieu de journée lors de la désinfection de l'espace cuisine - repas
- Lavage et désinfection des jeux et jouets au rythme habituel et au minimum une fois par semaine

